

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 995

Artikel: Place financière : unanimité pour faire l'impossible
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Unanimité pour faire l'impossible

(ag) La place financière suisse appartient aux sujets passionnément conflictuels: à l'arrogance répond l'agressivité. Qui recherche le consensus ne se risquerait pas sur ce terrain miné.

Le goût de l'extrême difficulté a pourtant motivé un groupe de travail des partis représentés au Conseil fédéral. Les participants étaient initialement d'accord pour reconnaître l'apport de la place financière à la prospérité suisse. Comment dès lors maintenir sa compétitivité dans un environnement international caractérisé par la déréglementation et la globalisation des marchés?

Le groupe dans son rapport (du 20.12.89) propose 17 mesures concrètes. Les sujets les plus controversés de l'actualité sont traités. Qu'on en juge par la mesure n° 1. «Libéralisation conforme au marché grâce à l'abandon progressif des conventions, selon le rapport de la Commission des cartels».

Ou encore les mesures n° 6 et 7 où est abordée la révision de la loi sur le droit de timbre et les mesures compensatoires pour pallier le manque de recettes.

Un groupe de travail n'engage jamais que lui-même. Mais il jouit de l'autorité de ceux qui le constituent. Et l'on sait combien, dans les usages fédéraux, compte le poids d'influence politique de chacun. Or le groupe de travail n'était pas composé de spécialistes forts seulement de leurs connaissances techniques. Y figuraient plutôt des mi-lourds que des welters.

Présidence: Kurt Schüle. Membres: Christoph Blocher, Paul Eisenring, Beat Kappeler, Maximilien Reimann, Vreni Spoerry, Lilian Uchtenhagen, Paul Zbinden.

Or le groupe a adopté son rapport à l'unanimité. Il devrait donc en résulter quelque chose.

J'ai interrogé ceux qui sont sur le front. La question la plus actuelle est la loi sur le droit de timbre, puisque la majorité de centre-droit a pris l'initiative de la dissocier du paquet de la réforme des finances fédérales. Si allégement il doit y avoir, le principe d'une compensation financière, indirecte et directe, devrait être retenu conformément aux proposi-

tions du groupe de travail. Jusqu'ici rien. On touche là à la limite de l'exercice. Le groupe de travail propose des mesures qui concernent plusieurs lois. Certaines demanderont des années à être modifiées, d'autres sont à portée de main.

Or le consensus repose sur un équilibre entre les sacrifices par rapport aux positions «idéologiques» de départ. On ne peut pas échanger un «tiens» contre un «demain on rase gratis».

Et que ça saute !

Les propositions pourraient bien rester lettre morte si elles ne sont pas assorties d'un calendrier de réalisation. A défaut chaque camp risque de voir cité (et de citer) ce qui conforte l'autre (ou appuie sa propre thèse).

Il serait intéressant pour l'autorité politi-

RÉVISIONS LÉGISLATIVES

L'inutile entente

(pi) Il est un autre domaine que la place financière suisse où un consensus gauche - droite pourrait déboucher rapidement sur des changements législatifs: celui de la politique à l'égard des étrangers.

L'Union suisse des arts et métiers, connue pour ses positions conservatrices, voire réactionnaires, en matière de politique sociale, a publié dernièrement une prise de position sur le sujet. L'USAM y préconise notamment de faciliter l'acquisition de la nationalité pour les ressortissants des pays membres de la CE et de l'AELE. Ainsi, un séjour de 10 ans en Suisse — le temps passé en Suisse entre 10 et 20 ans et en communauté conjugale avec un-e partenaire suisse comptant double — devrait suffire à obtenir un passeport suisse, les examens et autres procédures étant supprimés.

Pas de quoi se plaindre.

Selon les statistiques de la Banque nationale suisse, les derniers chiffres des avoirs détenus par les banques suisses et les sociétés financières à l'étranger ne traduisent pas un affaiblissement de leur position internationale.

Avoirs détenus au 3^e trimestre 1989 y compris placements fiduciaires: 559 milliards; engagements à la même date: 422 milliards; avoirs nets: 137 milliards. Croissance en deux ans: +30%.

Cité par Ulrich Gygi, directeur de l'Administration fédérale des finances in *Vie économique* 5/90.

que de saisir cette opportunité et de présenter aux partis gouvernementaux un train de mesures, dans le style «enlevé, c'est pesé». Ce serait, par rapport aux lenteurs de l'élaboration administrative et au poids des groupes de pression, une véritable restauration du politique.

Si tel n'était pas le cas, il y aurait danger à laisser un exercice de consensus n'être qu'un jeu de bonne société. ■

L'USAM souhaite également une liberté totale de circulation pour les ressortissants des pays de la CE et de l'AELE.

Ce n'est pas un accès soudain de philanthropie qui fait que l'USAM émet ces propositions. Le réservoir indigène de main-d'œuvre est asséché et chaque naturalisation libère un permis de travail. Il n'empêche; les propositions de l'USAM, avec certaines réserves, rejoignent les préoccupations de la gauche, à savoir favoriser l'intégration des étrangers qui participent à notre vie communautaire et paient des impôts chez nous sans disposer des droits fondamentaux réservés aux seuls Suisses.

Cette identité de vues devrait en bonne logique déboucher rapidement sur des changements. Devant pareille situation, en France, il ne faudrait que quelques mois pour que l'Assemblée nationale vote une loi. Rien de tel chez nous; les Chambres fédérales devraient adopter en vote final cette année seulement une révision timide du droit de la nationalité proposée par un Message du Conseil